

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 24 juin 2016

Date de convocation : 21/06/2016

PRESENTS : M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme DEMESSANCE Florence, M. DA SILVA CORREIA Manuel, M. MESPLES Noël, Mme ROBECQUE Amandine, Mme FLOURY Clara, Mme RIZZO Nadine.

EXCUSES : Mme VILLAESCUSA Sylvie (Pouvoir donné à Mme DEMESSANCE Florence), Mme DJOURI Fadhéla (pouvoir donné à Mme ROBECQUE Amandine), Mme LOUPADIERE Lynda (pouvoir donné à M. LORRAIN Jean-Luc), M. SAJDAK Henri (pouvoir donné à Mme FLOURY Clara), Mme MANFRINATO Mélissa (pouvoir donné à M. MESPLES Noël), Mme RAMAHERRIRARINY Liliane (pouvoir donné à M. ZDAN Michel).

ABSENT : M. OLIVA Charles

SECRETAIRE : Mme RIZZO Nadine a été élue secrétaire

COMPTE RENDU :

- 1) Approbation du compte – rendu du 27/05

* Approuvé à l'unanimité.

- 2) Mise en conformité du compte administratif 2015

* Le report au chapitre R001 de l'excédent d'investissement d'un montant de 25 589.71 €. Le total des réalisations sera donc majoré en recettes, le compte administratif dégage donc un excédent global de 25 135.58 € conforme au résultat de clôture du compte de gestion.

* Les restes à réaliser en recettes ne comprennent pas le montant des financements obtenus au 31/12/2015 mais dont le versement n'est pas intervenu : il s'agit de 4 emprunts pour un montant total de 150 037 € qu'il convient d'agréger dans les restes à réaliser en recettes qui s'élèvent dont à 288 461 €. Un état corrigé des restes à réaliser recettes devra être adressé à la Trésorerie.

* Le Compte Administratif dégage donc un excédent de 35 546.69 €.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la délibération n° 2016-13 relative au vote du compte administratif 2015 doit être modifiée en conséquence et laisse la parole à Monsieur LORRAIN pour la présentation de cette dernière.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité toutes ses modifications.

- 3) Affectation de résultat.

* La décision d'affectation des résultats doit reprendre le solde d'exécution d'investissement d'un montant de -7933.59 €.

* Le montant des restes à réaliser s'élève à + 10411.11 €.

Dans l'hypothèse où il n'est pas affecté une somme en réserve au compte 1068, il peut donc être reporté l'excédent de fonctionnement d'un montant de 33069.17 € au chapitre R002 du budget 2016.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- 4) Budget primitif 2016.

* Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le budget 2016 doit être représenté en équilibre en fonction des rectifications suivantes :

- Les recettes de fonctionnement sont impactées par le report de l'excédent.
- En fonction des prévisions de dépenses réelles de fonctionnement, il sera possible de dégager un autofinancement prévisionnel qui sera retracé aux chapitres 023 et 021.
- Les dépenses d'investissement sont augmentées du déficit d'exécution de la gestion 2015 : chapitre D0001.
- Concernant les recettes d'investissement, il convient de réajuster les restes à réaliser des recettes d'emprunt, de modifier l'imputation des 120 000 € portée au compte 21 pour l'inscrire au chapitre 024 : produits de cession.

Deux décisions modificatives doivent être prises ;

- La DM n° 1 concerne la modification d'imputation des 120 000 € porté au chapitre 024 : produits de cessions.
- La DM n° 2 concerne le dégagement de l'autofinancement prévisionnel aux chapitres 023 et 021.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité toutes les modifications.

- 5) Devis entreprise GARRIGUES – Modification comptoir accueil Mairie

* Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise GARRIGUES concernant la modification du comptoir de l'accueil Mairie qui s'élève à 2012.34 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire a demandé une subvention.

- 6) Démission de l'adjoint

* Monsieur le Maire indique au conseil Municipal que Mme VILLAESCUSA Sylvie a donné sa démission en tant qu'adjointe au Maire.

- 7) CCVA – Convention pour la constitution d'un groupement de commandes.

* Afin de permettre de réaliser des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la CCVA propose la création d'un groupement de commandes permanent ouvert à l'ensemble des communes membres de la future communauté de commune issue de la fusion. Une convention doit être établie entre les membres du groupement pour définir les modalités de fonctionnement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- 8) Modification convention mise à disposition du tracto pelle

* Monsieur le Maire indique que la modification de la convention de la mise à disposition du tracto pelle concerne :

- les modalités de prêt de l'engin, en effet, il y a lieu de remplacer la location à l'heure par une tarification forfaitaire à la demi-journée de 90 € ou à la journée de 180 €.
- La précision sur les frais de carburants qui sont à la charge de la commune emprunteuse.
- L'engin devra être retourné dans les locaux techniques de la CCVA le vendredi après-midi pour son entretien

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- 9) **Fusion CCVA et CCLAG – Fixation du nombre de répartition des sièges de conseillers communautaires – Proposition accord local.**

* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de se prononcer sur le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires au plus tard le 15 décembre 2016. Il précise que suite aux derniers échanges entre les élus, le nombre de siège serait de 48 au lieu de 42 prévus par la répartition de droit commun.

Commune	Population municipale	Nombre de sièges
Auterive	9252	12
Cintegabelle	2768	4
Lagardelle-sur-Lèze	2648	4
Venerque	2580	4
Vernet	2413	4
Miremont	2278	3
Beaumont-sur-Lèze	1529	2
Gaillac-Toulza	1245	2
Grepjac	1004	2
Caujac	843	2
Lagrâce-Dieu	540	1 siège de droit
Grazac	535	1 siège de droit
Mauressac	491	1 siège de droit
Puydaniel	443	1 siège de droit
Auragne	421	1 siège de droit
Labruyere-Dorsa	264	1 siège de droit
Esperce	253	1 siège de droit
Auribail	224	1 siège de droit
Marliac	126	1 siège de droit
TOTAL	29 857	48

Monsieur le Maire rappelle que les communes incluses dans le périmètre de la fusion doivent délibérer sur un accord local.

Le Conseil Municipal approuve et accepte à l'unanimité, l'accord local fixant à 48 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Commune issue de la fusion.

- 10) **Servitude pour alimentation HTA du lotissement « Souleilla de Loumaing »**

* Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour l'alimentation HTA du poste « Rouge », le SDEHG doit bénéficier d'une servitude grevant les parcelles n° 543, 1030 et 1370. Il y a lieu de procéder à un acte conventionnel en la forme administrative. Il donne lecture du texte du projet de convention.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contenu de la convention et donne l'autorisation à Monsieur le Maire de la signer.

- 11) Questions diverses

- * Débroussaillage à l'aplomb des trottoirs entre le lavoir et la Mairie pour le vendredi 1^{er} juillet (passage du Jury fleurissement)
- * Demande à la Folle Folie d'offrir un apéritif au jury fleurissement aux frais de la Collectivité.

Séance levée à 23h

Approuvé le

à l'unanimité

M. ZDAN	M. MESPLES
M. LORRAIN	Mme ROBECQUE
Mme VILLAESCUSA	Mme DJOURI
Mme DEMESSANCE	Mme RAMAHERIRARINY
Mme MANFRINATO	Mme FLOURY
Mme RIZZO	M. SAJDAK
M. DA SILVA CORREIA	M. OLIVA
Mme LOUPADIERE	